MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



 Moto-Club
 MOTO CLUB DU BERRY

 N° d'affiliation
 0137

 Date
 24/05/2014 au 25/05/2014

 Lieu
 Bourges / Soye en Septaine

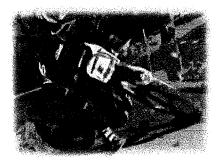
 N° d'épreuve FFM
 231

 Organisateur technique
 Moto Club du Berry

 Adresse
 280 route de Saint Michel 18000 BOURGES

 e-mail
 christian.claudel@live.fr

 Téléphone
 0248702075



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Michel MATHONAT

Licence : 016879

Président du Jury ou Arbitre Doristophe PERRAY

Membre du Jury Joël THIMOTHEE

Licence : 141005

Membre du Jury Pascal BACHELIER

Commissaire technique responsable Ligue du Centre

Responsable du chronométrage Lydia JAMET

Licence : 250604

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom .	. Age mini A	ge maxi Cylindree Description
Championnat de Ligue 125cc	13 ans	125cc 2 temps Licences NJ3, NCA ou internationale, engagement 25 euros
National B	13 ans	100 à 650 cc Licences NCB, engagement 25 euros
National A + B	13 ans	100 à 650 cc Licences NJ3, NCB, NCA ou internationale, engagement 25 euros

Engagement : Chronométrage :

Site Internet www.motoclubduberry.com	Location de transpondeur ☑ oui ☐ non
Contact — Gérard PASDELOUP	Tarif 10 euros
Adresse 18 rue Jean Jaurès Fenestrelay 18390 ST GERMAIN DU PUY	Caution200 euros
Téléphone 06 88 79 38 01	
e-mail gerardpasdeloup@live.fr	

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAI) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☑ oui ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contreindication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ------ Docteur KATZ

Nombre de secouristes ------ 6 Nombre d'ambulance(s) ------ 1

Hôpital le plus proche ------- Centre Hospitalier Jacques Coeur à BOURGES Temps de trajet (en min) ----- 10 minutes

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site----- Bourges / Soye en Septaine

Adresse ----- Route de Bourges à SOYE EN SEPTAINE -18340

GPS – Latitude (Nord)----- 47°2'58 Nord

GPS - Longitude (Est) ---- 2°27'I" Est

b. Caractéristiques :

Nombre de OCP*------20
*Officiels Commissaires de Piste

ć Capacité (Motos)				Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais:	24	Manche :	20	Essais:	Manche:

Rappel: l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
MOTO CAUE DU ALEREN 280/Ste de Sé Michel 18000 BOURGES	Date: 2 6 MAR 2014 CYCLIS Sourctaire	Date : Numéro :